

Communiqué de Mme Ségolène Royal

Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie



Paris, le mardi 3 mars 2015

Aujourd'hui, le tri c'est plus facile avec www.quefairedemesdechets.fr

Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, et l'ADEME lancent un site pratique et pédagogique pour guider le citoyen dans le tri de ses déchets et mieux l'informer sur le recyclage. En y indiquant l'objet que vous souhaitez jeter, le site vous indique comment le trier, ce qu'il devient et comment ne pas le produire.

Qu'est-ce que j'en fais?

Vêtements, meubles, jouets, ampoules, peintures, appareils électroniques... chaque catégorie de déchets ménagers est répertoriée pour orienter les citoyens vers la bonne filière de recyclage et ainsi favoriser le réflexe du tri. Plus de 780 types de déchets et plus de 50 000 points de collectes sont recensés dans l'outil, grâce à un travail réalisé en association avec l'ensemble des écoorganismes.



Que va-t-il devenir?

Dans un but pédagogique, des informations sont également données sur la seconde vie des objets et matériaux ainsi récupérés.

Comment éviter de le produire ?

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Il existe de nombreuses astuces pour que les objets suivent une autre voie que le recyclage. Ce site propose ainsi, de manière simple et pédagogique, des conseils pour limiter la quantité de déchets que nous produisons. Pour chaque type de déchet, une autre solution est proposée.

Géolocalisation du point de tri le plus proche

Doté d'un outil de géolocalisation, le site permet également, en fonction du type de déchet que vous avez besoin de jeter, d'identifier les points d'apport à proximité de votre domicile.

A titre d'exemple : Que faire de mon vieil aspirateur ?

Qu'est-ce que j'en fais ? S'il est encore en bon état, remettez-le à une structure de réemploi ou revendez-le. Dans le cadre de l'achat d'un produit neuf équivalent, rapportez votre ancien aspirateur à votre revendeur. Sinon apportez-le en déchèterie.

Que va-t-il devenir ? Remis à une structure de réemploi ou revendu, votre appareil peut être utile à quelqu'un d'autre ou peut être démantelé pour fournir des pièces d'occasion. Déposé dans un bac de collecte, en déchèterie ou remis à un revendeur, il est acheminé jusqu'à des centres de traitement où il est démantelé et ses différents composants recyclables récupérés (métaux et plastiques). Les substances non-recyclables sont incinérées (avec le plus souvent récupération de chaleur pour produire de l'énergie) ou enfouies dans des installations de stockage de déchets.

Comment éviter de produire ce déchet ? Assurez-vous à l'achat qu'il bénéficie d'une bonne garantie réparation. Privilégiez un aspirateur démontable, donc plus facile à réparer, pour faire face à une éventuelle panne après expiration de la garantie et faites durer autant que possible votre équipement.

Ce produit est-il recyclable ? Suivez le Triman

Depuis le 1er janvier 2015, un nouveau logo fait progressivement son apparition sur les produits et emballages : le Triman. Cette signalétique informe le consommateur que le produit ou l'emballage ne doit pas être jeté dans la poubelle des ordures ménagères mais doit être trié ou rapporté dans un point de collecte pour être recyclé.

Les déchets : état des lieux

En un an, chaque Français produit actuellement 590 kg de déchets qui se retrouvent dans les poubelles et conteneurs de tri (365 kg) et dans les déchèteries (225 kg). C'est deux fois plus qu'il y a 40 ans.

Pourtant, une grande partie de ces déchets peut servir à produire de nouvelles ressources et ainsi limiter le gaspillage. De nombreuses filières de recyclage existent pour revaloriser nos déchets et limiter leur impact négatif sur l'environnement.

Le projet de loi de transition énergétique pour la croissance verte de Ségolène Royal fixe ainsi l'objectif de recycler 60 % des déchets non inertes en 2025.

Pour toute information complémentaire, contacts presse :

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie : 01 40 81 78 31

ADEME: 01 58 47 81 28



Invitation de Mme Ségolène Royal et M. Stéphane Le Foll

Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Porte-parole du Gouvernement

Paris, le vendredi 10 avril 2015

Conférence de presse : Remise du rapport de Guillaume Garot sur le gaspillage alimentaire

Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Porte-parole du Gouvernement

vous invitent

à la remise du rapport de Guillaume Garot, ancien ministre, député, sur le gaspillage alimentaire

> Mardi 14 avril 2015, 16h15

> > au ministère

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris

Manuel Valls, Premier ministre a confié à Guillaume Garot une mission pour proposer les principes, les actions et les outils d'une politique publique contre le gaspillage alimentaire.

Le gaspillage alimentaire en chiffres

En France, plus de 7 millions de tonnes de déchets sont jetés tout au long de la chaîne alimentaire. Ce gâchis représente une perte de plus de 400 euros par an et par foyer. A l'échelle mondiale, des études de la FAO (Food and Agriculture Organization) ou l'institut de l'eau de Stockholm ont démontré que jusqu'à 50 % de la production alimentaire est gaspillée, perdue ou jetée entre le champ et l'assiette.

La remise du rapport (ouvert à la presse) sera suivie d'un point presse

Merci de bien vouloir vous accréditer, en indiquant votre numéro de carte de presse : secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr

01 40 81 78 31

Pour toute information complémentaire,

Retrouvez l'invitation presse en ligne



Communiqué

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le jeudi 23 avril 2015

Ségolène Royal partage l'ambition d'UFC-Que Choisir d'améliorer la prévention et le recyclage des déchets

Améliorer la prévention et le recyclage des déchets est une préoccupation essentielle pour le ministère de l'écologie. C'est pourquoi Ségolène Royal a intégré dans le projet de loi sur la transition énergétique pour une croissance verte un volet spécifique à l'économie circulaire, de la conception des produits jusqu'à leur recyclage.

La loi en cours discussion au Parlement prévoit des objectifs très ambitieux en matière de prévention et de recyclage des déchets :

- Réduire de 10 % la production de déchets en 2020 par rapport à 2010 ;
- Recycler 65 % des déchets ménagers en 2025, contre 56 % aujourd'hui ;
- Valoriser sous forme de matière 70% des déchets du secteur du bâtiment ;
- Réduire de 30 % les quantités de déchets en décharge en 2020 par rapport à 2010 et de 50 % d'ici à 2025.

La loi prévoit également des moyens pour atteindre les objectifs fixés :

- Mise en place de la collecte séparée des déchets alimentaires, qui seront destinés à la méthanisation ou à la fabrication de compost;
- Mise en place progressive de la tarification incitative afin que chacun paie l'élimination de ses déchets en fonction de la quantité produite ;
- Interdiction des sacs de caisse à usage unique en plastique d'origine fossile au 1^{er} janvier 2016 ;
- Mise en place d'une filière de récupération des déchets par les distributeurs de matériaux destinés aux travaux de bâtiments au 1^{er} janvier 2017 ;
- Lutte contre l'obsolescence programmée dont la pratique devient un délit sévèrement sanctionné.

Avant même que cette loi ne soit votée, Ségolène Royal a lancé un appel à projets « zéro déchet, zéro gaspillage » qui a permis d'identifier 58 collectivités porteuses de projets ambitieux de réduction des déchets résiduels de leur territoire, soit par une politique de prévention des déchets, comme la lutte contre le gaspillage alimentaire, soit par l'amélioration du recyclage de leurs déchets.

Pour toute information complémentaire, contacts :

Service de presse de Mme Ségolène Royal : 01 40 81 78 31 Retrouvez le communiqué de presse en ligne



Communiqué de Mme Ségolène Royal

Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le Mardi 16 juin 2015



Ségolène Royal annonce un deuxième appel à projets pour les « territoires zéro gaspillage, zéro déchet »

La loi de transition énergétique pour la croissance verte lance de manière officielle la transition nationale vers une économie circulaire, et met en lumière l'importance de mettre en mouvement l'ensemble des acteurs pour limiter les gaspillages et mieux gérer les déchets.

Dès 2014, Ségolène Royal avait lancé un premier appel à projets « territoires zéro gaspillage zéro déchet », qui avait suscité près de 300 manifestations d'intérêt dans les territoires. Finalement, à la fin décembre 2014, **58 territoires ont été désignés lauréats de la première vague**.

Depuis, ces territoires ont lancé leurs projets de manière opérationnelle, mettant en place des actions de terrain, et une gouvernance participative pour progresser vers l'objectif « zéro déchet, zéro gaspillage ».

Pour poursuivre cette importante mobilisation des territoires, Ségolène Royal annonce aujourd'hui une deuxième vague de l'appel à projets « territoires zéro déchet, zéro gaspillage ».

Les territoires candidats sont appelés à déposer, avant le 30 juillet 2015, un dossier de candidature présentant leur projet, sur la base du cahier des charges qui est rendu disponible en ligne ce jour sur le site du ministère et de l'ADEME. Les territoires candidats peuvent se rapprocher des délégations régionales de l'ADEME, qui peuvent les accompagner dans leur démarche.

















Comme pour la première vague, les territoires sont invités à mettre en place une démarche participative, et à exposer dans leur dossier comment leur projet est porté par l'ensemble des acteurs du territoire, notamment les acteurs économiques, associatifs et citoyens, et justifier de son caractère ambitieux et novateur, pleinement en cohérence avec les orientations de la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Les territoires lauréats bénéficieront d'un appui personnalisé de l'ADEME, et de soutiens financiers priorisés et renforcés pour mener à bien leur projet.

Retrouvez en ligne le cahier des charges et le communiqué de presse.

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**

www.developpement-durable.gouv.fr @ecologiEnergie



















Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le vendredi 21 août 2015

Déplacement de Ségolène Royal en Corse Du 21 août au 23 août 2015

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CRØISSANCE VERTE



Quatre mois après son déplacement dans cette région, la ministre revient sur place comme convenu pour faire un point sur l'état d'avancement et les prochaines étapes de plusieurs projets :

- La lutte contre la Xylella fastidiosa: rencontre avec les acteurs qui sont mobilisés pour lutter contre cette bactérie qui a été détectée depuis le mois de juillet sur les oliviers et le patrimoine végétal corse. La ministre signera une convention avec la Fredon Corse, fédération de défense contre les organismes nuisibles (organisme à vocation sanitaire dans le domaine végétal), afin que le Conservatoire botanique national de Corse, ainsi que la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement apportent leur appui aux services mobilisés dans ce sens.
- Le développement des énergies renouvelables : visite d'un champ photovoltaïque à Bonifacio. Le 7 mai dernier, un nouvel appel d'offres a été lancé pour les installations solaires de grande taille, situées dans les départements d'outre-mer et en Corse. L'objectif est de déployer l'énergie solaire, particulièrement adaptée aux systèmes électriques insulaires et contribuer ainsi à atteindre l'autonomie de l'île.
- La protection du littoral: à l'occasion des 40 ans du Conservatoire du littoral, rencontre des équipes qui travaillent au quotidien à la protection du littoral. Ces derniers présenteront les futurs projets d'acquisition et de valorisation ainsi que le dispositif de surveillance mis en place pour la protection des Bouches de Bonifacio.

En 2015, 40 ans de préservation du littoral avec le Conservatoire du Littoral

Le 10 juillet 1975, le texte de loi portant sur la création du Conservatoire du littoral était signé. Une dizaine d'années plus tard, la loi du 3 janvier 1986 dite loi « Littoral » était promulguée, renforçant la politique de préservation et de valorisation des côtes françaises. Aujourd'hui, 13 % du linéaire côtier français est sous la protection du Conservatoire du littoral, soit 160 000 hectares répartis sur 720 sites différents. En outre-mer, 40 000 hectares sont sous sa protection dont 24 000 hectares de mangroves.

- La performance énergétique dans les logements sociaux : inauguration d'une résidence de 32 logements locatifs sociaux labellisés bâtiment basse consommation (BBC Effinergie) sur la commune de Bonifacio. Cette visite est l'occasion de rappeler les enjeux de la rénovation énergétique des logements dans les territoires afin de faire baisser les factures d'électricité et créer des emplois.
- Le traitement des eaux usées : inauguration de la nouvelle station de traitement des eaux usées de la commune de Bonifacio. Cette infrastructure présente un haut niveau de performance avec un projet de réutilisation d'ici l'été 2016 des eaux usées traitées. Ce projet répond à l'objectif de la loi sur la transition énergique pour la croissance verte de lutter contre le gaspillage et promouvoir l'économie circulaire, de la conception des produits à leur recyclage.
- Le projet de parc naturel marin du Cap Corse : Ségolène Royal souhaite que ce beau projet qui suscite l'adhésion de tous les acteurs soit élaboré avec dynamisme et ambition pour aboutir à une création en 2016. Depuis avril dernier, la ministre a installé le comité de pilotage qui va conduire les études et les travaux préparatoires.

La mission de préfiguration du parc naturel marin du Cap Corse s'inscrit dans une politique globale menée par Ségolène Royal d'accélérer la création de parcs naturels marins afin de mieux préserver et de mieux mettre en valeur la biodiversité marine.

Depuis juin 2014, la ministre a créé deux parcs naturels marins. Dix projets de parcs naturels marins sont prévus dont trois font actuellement l'objet de missions d'étude : Cap Corse, Martinique, Golf normand breton.

En 2015, la France compte sept parcs naturels marins : Iroise (2007), Mayotte (2010) Golfe du Lion (2011), Les Glorieuses (2012), Estuaires picards et de la mer d'Opale (2012). En juin 2014, la ministre créait le parc naturel marin du Bassin d'Arcachon (2014), et en avril 2015, celui de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis (2015).

Crédits photos:

- Boris Daniel / Agence des aires marines protégées.
- F. Larrey/ Conservatoire du Littoral.
- Préfecture de la Corse.

Voir aussi : Interview de Mme Ségolène Royal - Corse-Matin du 21 août 2015

#VotreEnergie pour la France :Agir ensemble pour la transition énergétique

En cette année d'engagement pour la cause climatique, l'exemplarité de la France passe par celle de ses territoires et de leurs forces vives. Vous souhaitez participer à ce mouvement ? Rendez-vous sur <u>www.votreenergiepourlafrance.fr</u>:

- « 1 jour, 1 action » : à quelques mois de la COP21, découvrez les actions exemplaires engagées près de chez vous.
- Vous agissez sur le terrain ? Vous avez une idée à proposer ? #VotreEnergie, c'est aussi un espace participatif!
- Affichez votre engagement en téléchargeant 🖤 #1Planète, emblème de la mobilisation citoyenne pour le climat.



Paris, le vendredi 28 août 2015

Décharge de Nonant-le-Pin Ségolène ROYAL a constitué l'équipe d'inspection qui se rendra dès lundi sur le site

Lors de mon déplacement dans l'Orne le 26 août dernier, j'avais annoncé qu'une équipe d'inspecteurs du ministère de l'Écologie et d'experts du BRGM se rendrait dès lundi à Nonant-le-Pin sur le site de la décharge pour expertiser l'état du site et les risques éventuels de pollution en cas de reprise de son activité.

Cette équipe, constituée de deux inspecteurs des installations classées de la direction générale de la prévention des risques, de deux inspecteurs généraux du conseil général de l'environnement et du développement durable, et de trois experts du BRGM, est maintenant constituée, et démarrera ses travaux lundi par une première visite du site. Ceux-ci se poursuivront par une inspection approfondie du site pendant toute la journée du 2 septembre, inspection qui sera complétée si nécessaire par d'autres visites dans les jours suivants.

Ils rencontreront également toutes les parties prenantes qui le souhaitent.

#VotreEnergie pour la France :Agir ensemble pour la transition énergétique

En cette année d'engagement pour la cause climatique, l'exemplarité de la France passe par celle de ses territoires et de leurs forces vives. Vous souhaitez participer à ce mouvement ? Rendez-vous sur www.votreenergiepourlafrance.fr :
- « 1 jour, 1 action » : à quelques semaines de la COP21, découvrez les actions exemplaires engagées près de chez vous.
- Vous agissez sur le terrain ? Vous avez une idée à proposer ? #VotreEnergie, c'est aussi un espace participatif !
- Affichez votre engagement en téléchargeant #1Planète, emblème de la mobilisation citoyenne pour le climat.

Pour toute information complémentaire, contact presse : 01 40 81 78 31





Paris, le mardi 15 septembre 2015

12 projets sélectionnés pour innover dans la gestion des déchets radioactifs de démantèlement

Pour renforcer la filière française de démantèlement des installations nucléaires, Ségolène Royal annonce la sélection de 12 projets innovants dans la gestion des déchets radioactifs.

La gestion des déchets radioactifs issus du démantèlement des installations nucléaires est un enjeu majeur pour la France car la part de ces déchets va croître dans les années à venir (en 2030, 1 100 000 m3 de déchets de très faible activité seront produits selon l'édition 2015 de l'inventaire national de l'Andra). La réduction des volumes et plus globalement l'optimisation de leur gestion est donc une priorité.

C'est dans ce cadre qu'en 2014, un appel à projets a été lancé par l'ANDRA en coopération avec l'Agence nationale de la recherche (ANR) et avec le soutien du Programme d'investissements d'avenir, auprès du monde industriel, des PME françaises et de la communauté scientifique pour susciter des projets innovants et collaboratifs.

Sur les 29 projets soumis, 12 viennent d'être retenus. Le montant total de ces projets représente 40 millions d'euros ; ils seront financés à hauteur de 18 millions d'euros par le Programme d'investissements d'avenir et le reste par les partenaires industriels des projets.

Parmi les projets sélectionnés :

• le projet CAMRAD consistera à créer une caméra haute-résolution durcie (résistante aux radiations). Elle fournirait des images haute définition non altérées par les radiations et serait utilisable dans toutes les étapes du démantèlement et du stockage des déchets radioactifs. Il s'agit notamment de multiplier au minimum par 10 la résistance aux radiations par rapport aux caméras actuelles,

- le projet DCND développera un système permettant de contrôler la structure des bétons sans les détruire. En effet, le contrôle de l'intégrité des structures de béton et de la qualité des colis est essentiel pour la sûreté des installations (sites nucléaires ou centres de stockage). La méthode proposée combine des mesures d'ondes mécaniques, électromagnétiques et électriques, qui seraient effectuées à partir de la surface de l'objet en béton à ausculter,
- le projet MAUD utilisera des techniques empruntées à la recherche géologie pour créer biologie en et en un d'autoradiographie l'adaptant aux contraintes en démantèlement des installations nucléaires. Il permettrait, en temps réel, d'avoir une image de la radioactivité présente dans les déchets et de mesurer certains types de radioactivité qui le sont difficilement aujourd'hui.

Pour en savoir plus www.andra.fr

#VotreEnergie pour la France :Agir ensemble pour la transition énergétique

En cette année d'engagement pour la cause climatique, l'exemplarité de la France passe par celle de ses territoires et de leurs forces vives. Vous souhaitez participer à ce mouvement ? Rendez-vous sur www.votreenergiepourlafrance.fr :
- « 1 jour, 1 action » : à quelques semaines de la COP21, découvrez les actions exemplaires engagées près de chez vous.
- Vous agissez sur le terrain ? Vous avez une idée à proposer ? #VotreEnergie, c'est aussi un espace participatif!
- Affichez votre engagement en téléchargeant #1Planète, emblème de la mobilisation citoyenne pour le climat.

Pour toute information complémentaire, contact presse : 01 40 81 78 31

<u>www.developpement-durable.gouv.fr</u> <u>@ecologiEnergie</u>



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE



Paris, le lundi 26 octobre 2015

Arrêté de prescription de mesures d'urgence concernant le site GDE à Nonant le Pin

Suite à l'inspection réalisée les 2 et 3 septembre 2015 du site de traitement et de stockage de déchets de la société GDE à Nonant le Pin, les inspecteurs de l'environnement ont constaté, en référence à l'arrêté préfectoral du 12 juillet 2011 de prescriptions techniques, la réalisation d'un accès provisoire non conforme à celui prévu à l'annexe de l'arrêté.

L'arrêté du 12 juillet 2011 prévoyait la réalisation d'un accès sécurisé au site préalable à la mise en exploitation, permettant d'éviter le croisement des camions transportant des déchets avec le reste du trafic routier. Cet aménagement n'a pas été réalisé.

L'étude d'impact figurant dans le dossier de demande d'autorisation d'exploiter fait état d'un trafic engendré par le fonctionnement de la plate forme de dizaines de camions chargés de déchets croisant les 4 000 véhicules quotidiens existants, du fait de l'absence de l'aménagement prévu dans l'arrêté de prescription.

L'exploitant a néanmoins informé par courrier du 22 octobre 2015 la préfète de l'Orne de son intention de démarrer l'exploitation du centre de tri à compter du lundi 25 octobre 2015.

La préfète de l'Orne a par conséquent pris un arrêté interdisant la réception de déchets sur le site exploité par la Société GDE à Nonant le Pin.

2

Par ailleurs, 10 autres non-conformités à l'arrêté du 12 juillet 2011 ont été relevées lors de l'inspection des 2 et 3 septembre. La préfète de l'Orne a donc signé un autre arrêté mettant en demeure la société GDE de corriger ces non-conformités. Le fonctionnement du réseau et des bassins de collecte des lixiviats du centre de stockage ne permet pas une exploitation du centre sans risque pour l'environnement à ce jour, compte tenu de l'existence de ces non conformités.

Retrouvez le communiqué en ligne

www.developpement-durable.gouv.fr @ecologiEnergie Contact presse : 01 40 81 78 31



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la



Paris, le lundi 2 novembre 2015

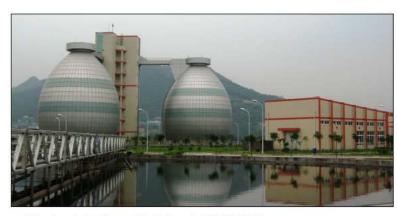
Déplacement en Chine :

les entreprises françaises de la croissance verte s'exportent. Visite de l'usine d'épuration et de valorisation des déchets de Chôngqing, une des plus grandes villes du monde

Visite le 2 novembre de l'usine de traitement des eaux urbaines de la ville de Chongqing qui met en œuvre des techniques françaises innovantes dans le domaine du traitement de l'eau.

Le site de Tangjiatuo de Chongqing gère le traitement des eaux usées d'un million d'habitants de la ville (capacité de 400 000 m³ d'eaux usées par jour). Ce site a été concu par Suez environnement dans le cadre d'une collaboration avec les entreprises et autorités chinoises.





Usine de production d'eau potable de Chongging @DUVIVIER Thierry

240 tonnes de boues par jour sont séchées et compactées pour être valorisées en combustibles de substitution utilisés ensuite par une cimenterie de Chongging. Les boues deviennent ainsi des ressources énergétiques.

Par ailleurs, l'énergie générée par le rejet des eaux usées après traitement, dans la rivière Yangtsé située en contrebas, permet grâce à une turbine, de récupérer et de couvrir plus de 20% de la consommation énergétique de la station, limitant ainsi également l'émission de carbone.

Des digesteurs permettent de produire du biogaz à partir du procédé de traitement. Ce biogaz remplace une partie du gaz naturel utilisé pour le traitement des boues.

L'ensemble des solutions mises en place permettent ainsi à l'usine de produire la majorité de l'énergie nécessaire à son fonctionnement, réduisant ainsi significativement l'impact carbone de l'installation.

Dans le cadre du programme « économie circulaire » des programmes des investissements d'avenir de l'ADEME, Ségolène Royal rappelle qu'elle a lancé en 2015 un appel à projet de démonstrateurs industriels dans le domaine de la qualité de l'eau. La clôture intermédiaire de l'appel à projets est fixée au 16 novembre 2015.

L'appel à projet vise à financer des démonstrateurs de la technologie française afin de développer des solutions innovantes dans les domaines suivants :

- La consommation d'énergie des files eau et boues ;
- La production d'énergie par récupération des énergies fatales et valorisation de la biomasse ;
- Le traitement des micropolluants ;
- La valorisation matière sous différentes formes : engrais, matières fertilisantes.

Les projets doivent amener à une mise sur le marché de produits ou services à l'horizon de 2 à 5 ans. Il s'agit de soutenir des solutions innovantes portées par des entreprises, en accompagnant la phase de validation industrielle en vue de crédibiliser les solutions proposées.

Retrouvez le communiqué en ligne

www.developpement-durable.gouv.fr @ecologiEnergie Contact presse: 01 40 81 78 31